



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N°2023/127/A.J.

Visa de M. Christophe **LOGEAIS**,
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement à la SELARL HUISSIERS MED – Office ALAVOINE, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 600 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Ville de TOULON / LE CUB – Facture n° N9180 du 24 août 2023.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2023, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 à la SELARL HUISSIERS MED – Office ALAVOINE, Huissiers de Justice Associés, 2, rue Ferdinand Pelloutier - 83000 Toulon, au compte CDC Toulon, Code Banque 40031, Agence 00001, n° de compte 0000331248B, Clé 46, la somme de 600 € TTC (SIX CENT EUROS) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **0 8 SEP. 2023**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint Délégué
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **1 1 SEP. 2023**

PUBLIE LE **1 1 SEP. 2023**

Acte à classer

2023127AJ

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-11T12-07-03.01 (MI247406467)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230908-2023127AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : DECISION 2023/127/A.J. - Paiement à la SELARL HU
MED - Huissiers de Justice Associés, de la somme d.
600 euros TTC - dans l'affaire Ville de Toulon / Le
Club -

Date de décision : 08/09/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [DAF SC DECI 2023 127 AJ.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/09/23 à 12:07

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 11/09/23 à 12:07

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 11/09/23 à 12:13